# BULLETIN OFFICIEL

DECISION D'APPROBATION DE MODELES N° 95.00.452.006.1 DU 5 JUILLET 1995

# Ensembles de mesurage routiers EIN-F à distribution multiple, modèles EURYDICE, EURYDICE PI, EURYDICE B et EURYDICE B PI

(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET Nº 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUME-TRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMU-NAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLU-METRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

# **FABRICANT**

SATAM INDUSTRIES, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord II, 93290 Tremblay en France.

### DEMANDEUR

Equipement Industriel Normand France (EIN-F), Grentheville, BP 268, 14043 Caen Cedex.

## **OBJET**

La présente décision étend à la société précitée le bénéfice des approbations de modèles accordées à la société SATAM INDUSTRIES par les décisions n° 94.00.452.002.1 du 1er février 1994 (1), n° 94.00.452.003.1 du 9 mai 1994 (2) et n° 95.00.452.002.1 du 2 février 1995 (3) pour les ensembles de mesurage routiers à distribution multiple modèles EURYDICE, EURYDICE PI, EURYDICE B et EURYDICE B PI, fabriqués par la société SATAM INDUSTRIES.

#### **CARACTERISTIQUES**

Les caractéristiques de ces modèles sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.

# **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

#### **DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas ont été déposés au siège de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 04-57.

#### VALIDITE

Cette décision est valable jusqu'au 4 juin 2000.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE, L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



<sup>(1)</sup> Revue de Métrologie, février 1994, page 115.

<sup>(2)</sup> Revue de Métrologie, mai 1994, page 411.

<sup>(3)</sup> Revue de Métrologie, février 1995, page 202.